MÒVER
Mobilité en Périgord Vert

Un service du Pays Périgord Vert en partenariat avec AFAC 24

Pour nous contacter:

Marlène GAUDOU
Conseillère en mobilité

07.72.16.04.65
accompagnement@mover-perigord-vert.fr

Site internet :
www.mover-perigord-vert.fr

Fond européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.
Ce projet est co-financé dans le cadre du programme LEADER.

MÒVER
Mobilité en Périgord Vert

Financement du permis de conduire

MÒVER
Mobilité en Périgord Vert

① Aide Pôle Emploi

Bénéficiaires : Personnes inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois. Durée qui peut être réduite si le demandeur d'emploi dispose d'une promesse d'embauche en CDI, en CDD ou CTT. Les personnes qui sont en cat. 1, 2 et 4 «formation», CRP (convention de reclassement personnalisé), CTP (contrat de transition professionnelle) et bénéficiaires des minimas sociaux (RSA (revenu de solidarité active), ASS (allocation de solidarité spécifique), AAH (allocation adultes handicapées), ATA (allocation temporaire d'activité), ou non indemnisées par le régime d'assurance chômage, sauf si elles sont bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi minimal. Les personnes de cat 5 : contrats aidés.

Fonctionnement : Justifier que l'emploi recherché nécessite de passer le permis : 1200€ maximum d'aide.

Le devis doit être établi sur une base forfaitaire, sans qu'aucun frais supplémentaire ne puisse intervenir. Respecter le délai de présentation aux épreuves et d'obtention du permis : 1 an à compter de la date d'attribution de l'aide par Pôle Emploi.

L'aide financière est versée par virement en 3 fois directement à l'auto-école choisie par le demandeur d'emploi. **Cette aide n'est attribuée qu'une seule fois**.

② Micro-crédit

Bénéficiaires : Personnes qui n'ont pas accès au crédit dans un établissement bancaire classique (justifier le refus de la banque classique).

Fonctionnement : Possibilité d'effectuer un prêt entre 300€ et 3000€. Durée de remboursement : de 6 à 36 mois.
Ce prêt peut aussi bien servir au financement du permis, qu'à l'achat ou à la réparation d'un véhicule.

Exemples de structures :

UDAF 24

2 cours Fénelon
24000 Périgueux
05 53 06 41 00

ADIE : 0 969 328 110

Restos du cœur

29 rue Alphée Maziéras
24000 Périgueux
05.53.08.87.67

Secours catholique

38 Avenue Georges Pompidou
24000 Périgueux
05 53 05 79 29

Secours populaire

2 Rue Saint-Gervais,
24000 Périgueux
05 53 09 57 84

③ Passer le permis en candidat libre

Bénéficiaires : Toutes personnes souhaitant passer son code et qui a obtenu son numéro NEPH auprès de la Préfecture.

Fonctionnement : Passer son examen sans s'inscrire en auto-école, en constituant un dossier en préfecture :

- Travail seul des cours de code de la route (entraînement sur sites payant/gratuit + achat d'un livret d'apprentissage).

-Faire la demande de son numéro NEPH auprès de la Préfecture. (cerfa 14866*01)

-Lorsque vous vous sentez prêt, faire une demande de date d'examen directement sur Internet via des services d'inscription mis en ligne par la Poste et la société SGS.

-Fournir le numéro NEPH donné par la préfecture.

-Se rendre ensuite au bureau de Poste sélectionné sur Internet. Une tablette est fournie afin d'y passer l'examen. Les résultats sont envoyés par courrier dans les jours suivants.

-**Coût** : 30€ (à repayer si vous échouez)

-Pour les heures de conduite il restera au candidat à s'inscrire dans une auto-école classique.

Par ce biais une économie d'environ 400€ aura été faite (il représente le prix des cours de code d'une auto-école).

④ Aide de la Région

Bénéficiaires : Les jeunes de 17 à 25 ans en sortie de scolarité qui s'engage vers une insertion professionnelle, titulaires de l'un des diplômes obtenu dans la région Nouvelle Aquitaine : CAP, CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole), BAC PRO, BAC PRO Agricole, mention complémentaire « aide à domicile », BEP, BP, Titres professionnels ou Certificats de Qualification Professionnelle de niveau IV (Bac Pro ou BP) ou Infra. Les jeunes en insertion professionnelle issus d'une formation de niveau IV et infra suivis par une mission locale d'insertion de la Région Nouvelle Aquitaine et inscrits dans un parcours de formation financé par la Région ou par un autre organisme public. Engagés dans un parcours d'insertion nécessitant l'obtention du permis. En contrat d'engagement du service civique. Les élèves scolarisés en 1ère année en Etablissement régional d'enseignement adapté.

Fonctionnement : Aide de 400 à 1200€ selon les ressources. Se renseigner auprès de votre conseiller Mission Locale pour constituer le dossier.

⑤ Aide du FASTT

Bénéficiaires : Intérimaires (pour les conditions d'ancienneté et de ressources, voir directement avec le FASTT : Fond d'aide et de soutien aux travailleurs temporaires)

Fonctionnement : Se rapprocher du FASTT pour plus de details sur les solutions de microcredit, adapté à l'achat ou à la réparation de véhicule ou aux "petits" travaux de la vie courante (obtention du permis de conduire, aide à l'installation dans un logement...)

⑥ Permis à 1€/jour

Bénéficiaires : Jeunes de 15 à 25 ans

Fonctionnement : C'est un prêt à taux 0% pour une première inscription dans une auto-école soit pour le permis B, soit pour les véhicules de catégorie A (sauf pour les motocyclettes légères) :
-Faire un devis auprès d'une auto-école afin de déterminer le nombre d'heures prévisionnelles.
-Rencontrer un établissement financier partenaire (en principe votre banque en fait partie). Prêt maximum de 1200€. Il peut être complémentaire d'une aide publique.
Ne peut être accordé qu'une seule fois à un même bénéficiaire. Si le jeune est mineur (conduite accompagnée) ce sont les parents qui doivent emprunter.
Ceci est un crédit le bénéficiaire doit être en capacité de le rembourser. (Mensualité de 30€ maximum).

⑦ Aide du FAJ - Fond d'Aide aux Jeunes

Bénéficiaires : Jeunes suivis par la mission locale de 18 à 25 ans.

Fonctionnement : Il intervient en cofinancement auprès des jeunes ayant des difficultés financières et ou d'insertion. Ce fond soutient financièrement les personnes dont le projet de formation nécessite le permis de conduire.

Le montant peut s'élever à 1000€. Le département décide du financement accordé.
Pour faire l'étude de votre dossier et pouvoir en bénéficier s'adresser à votre conseiller Mission Locale.

⑧ Bourse au permis de conduire

Bénéficiaires : Jeunes de 18 à 25 ans

Fonctionnement : attribution de bourse par l'Etat et les collectivités locales aux jeunes ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour passer le permis de conduire. En échange, ils devront donner de leur temps aux municipalités. Cette aide est cumulable avec le permis à 1€ par jour.

⑨ Aide AGEFIPH

Bénéficiaires : Personnes reconnues travailleur handicapé

Fonctionnement : Justifier que le permis de conduire est indispensable au maintien dans un employ ou pour en obtenir un. Aide de 1000€ maximum. La demande est faite soit par la personne ou par le biais du conseiller Pôle Emploi.

⑥ Permis à 1€/jour

Bénéficiaires : Jeunes de 15 à 25 ans

Fonctionnement : C'est un prêt à taux 0% pour une première inscription dans une auto-école soit pour le permis B, soit pour les véhicules de catégorie A (sauf pour les motocyclettes légères) :
-Faire un devis auprès d'une auto-école afin de déterminer le nombre d'heures prévisionnelles.
-Rencontrer un établissement financier partenaire (en principe votre banque en fait partie). Prêt maximum de 1200€. Il peut être complémentaire d'une aide publique.
Ne peut être accordé qu'une seule fois à un même bénéficiaire. Si le jeune est mineur (conduite accompagnée) ce sont les parents qui doivent emprunter.
Ceci est un crédit le bénéficiaire doit être en capacité de le rembourser. (Mensualité de 30€ maximum).

⑦ Aide du FAJ - Fond d'Aide aux Jeunes

Bénéficiaires : Jeunes suivis par la mission locale de 18 à 25 ans.

Fonctionnement : Il intervient en cofinancement auprès des jeunes ayant des difficultés financières et ou d'insertion. Ce fond soutient financièrement les personnes dont le projet de formation nécessite le permis de conduire.

Le montant peut s'élever à 1000€. Le département décide du financement accordé.
Pour faire l'étude de votre dossier et pouvoir en bénéficier s'adresser à votre conseiller Mission Locale.

⑧Bourse au permis de conduire

Bénéficiaires : Jeunes de 18 à 25 ans

Fonctionnement : attribution de bourse par l'Etat et les collectivités locales aux jeunes ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour passer le permis de conduire. En échange, ils devront donner de leur temps aux municipalités. Cette aide est cumulable avec le permis à 1€ par jour.

⑨Aide AGEFIPH

Bénéficiaires : Personnes reconnues travailleur handicapé

Fonctionnement : Justifier que le permis de conduire est indispensable au maintien dans un employ ou pour en obtenir un. Aide de 1000€ maximum. La demande est faite soit par la personne ou par le biais du conseiller Pôle Emploi.